

Cadastré

## ARRÊTÉ

approuvant deux dénominations de chemin

Du 12 octobre 1962

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la nécessité d'éviter les confusions qui se produisent fréquemment entre les deux tronçons de la route cantonale de Meyrin à Versoix par Ferney, no 34, situés sur les communes de Meyrin, Collex-Bossy, Ballevue, Genthod et Versoix;

vu les réclamations formulées par le bureau postal de Versoix et de nombreux locataires habitant les nouveaux immeubles de Meyrin;

vu la proposition du département des travaux publics de donner à ces deux tronçons les noms suivants :

- 1/ "Route de Meyrin à Ferney" pour le tronçon de la route partant du village de Meyrin;
- 2/ "Route de Versoix à Ferney", pour le tronçon de la route partant de la route de Lausanne;

vu les préavis favorables :

de la commune de Meyrin,	en date du 31 juillet 1962,
" " Versoix	" du 30 août 1962,
" " Ballevue	" du 18 septembre 1962,
" " Genthod	" du 19 septembre 1962,
" " Collex-Bossy	du 1 octobre 1962;

vu le règlement sur la désignation des artères, du 9 octobre 1931,

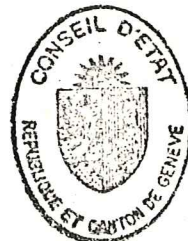
## ARRÊTÉ :

Il est donné le nom de :

- 1/ "Route de Meyrin à Ferney" au tronçon de la route actuelle partant du village de Meyrin en direction de Ferney;
- 2/ "Route de Versoix à Ferney" au tronçon de ladite route partant de la route cantonale de Lausanne en direction de Ferney.

Ces nouvelles appellations entrent immédiatement en vigueur.

Communiqué à :  
Travaux 8 ex.  
Sautier 1 ex.



Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat :

*J. Galland*